



VILLE D'IFS  
Esplanade François Mitterrand  
14123 – IFS

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**  
**N° T – 2017/06**

**Travaux d'aménagement  
intérieur**

**Ecoles élémentaires et  
maternelles et locaux annexes**

**CCTP COMMUN**

**Cahier des Clauses Techniques Particulières**

## Sommaire

1- Généralités – Définition de l'opération.....	3
2- Conditions générales d'exécution .....	3
2.1- Connaissance du projet .....	3
2.2- Auto-contrôle .....	3
2.3- Prescriptions techniques générales.....	4
2.4- Nature et qualité des matériels, matériaux et produits en général .....	5
2.5- Variantes et options .....	6
2.6- Plans d'exécution et D.O.E .....	6
2.7- Rappels de la réglementation quant au type des marchés.....	6
2.8- Spécifications particulières aux travaux dans des existants .....	7
3- Organisation générale du chantier .....	9
3.1- Mise au point du projet - coordination .....	9
3.2- Démarches et autorisations .....	10
3.3- Nettoyage et enlèvement des gravois.....	10
3.4- Finitions - protection des ouvrages .....	10
3.5- Hygiène et sécurité.....	11
4- Nomenclature des lots .....	11
5- Prescriptions communes .....	12
6- Généralités.....	12
7- Description des ouvrages .....	13
Localisation : ensemble des wc des sanitaires de l'école Jules Verne .....	29

## **1- Généralités – Définition de l'opération**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de décrire les travaux d'aménagement intérieur dans les écoles élémentaires, maternelles et locaux annexes comprenant les lots faux-plafonds, menuiseries intérieures, peinture, revêtements de sols souples, occultation et plomberie.

## **2- Conditions générales d'exécution**

### **2.1- Connaissance du projet**

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières donne les objectifs à atteindre et la description générale des ouvrages. Il peut proposer des moyens d'atteindre ces objectifs mais la mise au point des détails est de la responsabilité de l'entrepreneur qui soumettra son projet au Maître d'ouvrage.

Il ne pourra jamais prétendre les avoir ignorés. Toutes discordances ou omissions éventuelles devront être signalées au Maître d'ouvrage en temps utile. Les Entrepreneurs ne pourront plus en faire état après remise et réception de leurs offres.

Aucune mesure ne devra être prise à l'échelle métrique sur les plans et détails. En cas d'erreurs, d'imprécisions ou de manques de cotes, les Entrepreneurs devront les signaler au Maître d'ouvrage qui donnera toutes les précisions nécessaires.

Les prescriptions du CCTP n'ont pas de caractère limitatif, l'entrepreneur devra exécuter comme étant compris dans son prix, tous les travaux que sa profession nécessite et qui sont indispensables pour l'achèvement complet de son ouvrage.

Il est donc conseillé aux entrepreneurs de se mettre en rapport avec le maître de l'ouvrage, pour mettre au point, avant toute exécution, toutes les questions qui pourraient être cause de litiges par la suite. Le prix comprendra en particulier tous les échafaudages nécessaires, tous les ouvrages et toutes les fournitures nécessaires à la réalisation du projet, même en cas d'omission sur les plans et (ou) sur le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières.

### **2.2- Auto-contrôle**

Pendant l'exécution des travaux, l'entreprise assurera l'auto-contrôle de ses ouvrages par sondages. Elle communiquera au maître d'Ouvrage le nom de la personne chargée de cet auto-contrôle.

Les entreprises sont responsables de leurs ouvrages jusqu'à la réception (y compris le vol). Il leur appartiendra donc d'assurer la protection et la surveillance des travaux ou installations et de faire toute réparation ou remplacement nécessaire notamment pour leur parfaite présentation lors de la réception.

**Les entrepreneurs devront, avant de remettre leur offre, se rendre sur place pour apprécier l'état des lieux, la nature de l'ouvrage en place et des difficultés éventuelles d'accès et d'exécution.**

Le planning de l'opération et l'organisation de la fin des travaux devront impérativement tenir compte de :

- La réalisation de tous les essais des installations et équipements liés à la sécurité,
- effectuer les essais et vérifications de leurs installations suivant les règles imposées aux D.T.U. et les règles professionnelles, au fur et à mesure de l'avancement et avant réception des travaux  
Ces vérifications et essais seront consignés dans un procès-verbal qui sera transmis au Maître d'Ouvrage.
- communiquer en temps utiles au Maître d'Ouvrage leurs études (plans et note de calcul) et procès-verbaux des matériaux employés.

### **2.3- Prescriptions techniques générales**

Tous les matériaux employés seront de première qualité. Ils seront mis en œuvre suivant les règles de l'art et des règlements en vigueur dont les principaux sont rappelés ci-après :

- Normes françaises, (A.F.N.O.R.).
- Documents Techniques Unifiés (D.T.U.).
- Règlements de construction.
- Au répertoire des éléments et ensembles fabriqués du bâtiment (R.E.E.F.).
- Aux règlements de sécurité contre l'incendie.
- Au règlement sanitaire départemental.
- Aux avis techniques et cahier des charges spécialisés.
- Aux Cahiers des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment et aux marchés de travaux publics.

Dans tous les cas :

- Pour tous ces textes sont applicables ceux en vigueur le premier jour du mois précédent la date prévue pour la remise des offres.

Cette énumération n'est pas limitative ; certains sont rappelés dans le descriptif de chaque corps d'état.

Tous les procédés nouveaux ou "non traditionnels" devront avoir obtenu un avis favorable de la commission technique de la police individuelle de base, leur mise en œuvre sera faite conformément aux prescriptions définies par l'AVIS TECHNIQUE et selon les restrictions éventuelles de la C.T.P.B.I.B.

La mise en œuvre des matériaux nouveaux ou de procédés de construction non traditionnels devra faire l'objet d'un accord particulier des Concepteurs. Cet accord ne pourra être acquis qu'au vu des procès-verbaux d'essais de ces matériaux ou procédés, par les laboratoires du C.S.T.B. et de leur agrément par la Commission Technique de l'A.R.C.E.S.

Dans le cas où les ouvrages décrits aux différents CCTP ne figureraient pas au REEF, ou en différeraient par leur conception, l'entrepreneur devra toujours se conformer à l'esprit de ces documents quant à la qualité et à la mise en œuvre des matériaux.

## 2.4- Nature et qualité des matériels, matériaux et produits en général

Les échantillons ou modèles devront être soumis à l'agrément du Maître de l'ouvrage avant la date à fixer d'un commun accord. La fourniture de ces échantillons fait partie du forfait tant pour les fournitures de matériel que pour l'exécution d'ouvrages.

Le présent C.C.T.P. définit pour certains matériels un échantillon de référence et autorise la fourniture de matériels ou matériaux qualifiés d'équivalents. Il est spécifié que l'appréciation de l'équivalence avec les matériels de référence appartient au Maître d'œuvre et au Maître de l'ouvrage et, qu'en cas de divergences de vues avec l'entrepreneur en ce qui concerne cette équivalence, celui-ci sera tenu de fournir les matériels de référence eux-mêmes, après une seule présentation des matériels dits similaires.

Les matériels, matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages devront impérativement répondre aux conditions et prescriptions ci-après :

Les matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes NF ou EN devront répondre au minimum aux spécifications de ces documents.

Les matériaux et produits dits « non traditionnels » ou « innovants », non prévus dans les DTU et ne faisant pas l'objet de normes NF ou EN, devront selon le cas :

- faire l'objet d'un Avis Technique ou d'un agrément technique européen ;
- être admis à la marque NF ;
- être titulaires d'une Certification ou d'un Label ;
- avoir reçu un avis de chantier (procédure d'urgence).

Pour les matériaux et produits n'entrant dans aucun des cas ci-dessus, la procédure d'obtention de l'Avis technique devra être lancée par l'entrepreneur ;

Dans le cas où cette procédure d'obtention de l'Avis Technique exige un délai trop long, l'entrepreneur peut faire appel à une autre procédure dite « procédure ATEEx » (appréciation technique d'expérimentation, qui aboutit dans un délai de l'ordre de 2 mois à compter de la date de présentation du dossier au CSTB).

À défaut, dans le cas où le délai d'exécution contractuel ne permettrait pas le lancement de cette procédure, l'entrepreneur pourra demander à ses assureurs, et au bureau de contrôle le cas échéant, l'accord sur le matériau ou le produit concerné, en présentant tous justificatifs apportant les épreuves de son aptitude à l'emploi et son équivalence.

En tout état de cause, l'entrepreneur ne pourra en aucun cas mettre en œuvre un matériau ou un produit qui ne serait pas pris en garantie par ses assureurs.

Les matériaux mis en œuvre seront conformes au CCTP, aux échantillons acceptés par le Maître d'œuvre et le Maître d'Ouvrage. Le remplacement d'un matériau prévu au présent CCTP par un autre devra faire l'objet d'une proposition en variante et avoir reçu l'accord préalable du Maître d'Ouvrage. L'emploi de matériaux ou objets de qualité supérieure à celle demandée ou décrite au présent devis descriptif ne donnera lieu à aucun supplément, à moins qu'il n'ait fait l'objet d'un ordre écrit.

L'emploi de matériaux ou objets de qualité inférieure à celle prescrite entraînera automatiquement leur refus. Leur remplacement s'effectuera aux frais de l'entrepreneur qui supportera en outre les frais de remise en état des travaux réalisés par les autres corps d'état.

Tous les matériaux utilisés seront entreposés avec soin à l'abri des dégradations et intempéries.

L'entrepreneur ne pourra exécuter ses travaux qu'après accord du Maître d'ouvrage sur la conception de ses ouvrages. Il procédera au contrôle interne auquel il est assujéti au niveau des fournitures, du stockage et de la mise en œuvre ainsi qu'aux essais et vérifications figurant sur la liste en vigueur établie par le COPREC et en accord avec les assurances.

## **2.5- Variantes et options**

**L'entrepreneur doit obligatoirement présenter une offre conforme au projet. Cette opération ne peut pas faire l'objet de variantes, d'options et d'adaptations en remplacement de la solution de base.**

## **2.6- Plans d'exécution et D.O.E**

Les entrepreneurs devront établir tous les plans d'exécution avec calculs justificatifs et les soumettre en temps opportun au Maître d'ouvrage.

Ils devront remettre un exemplaire de ces plans après approbation aux entreprises des autres corps d'état intéressés. Une série complète de ces plans sera par ailleurs déposée au bureau de chantier.

L'accord du Maître d'ouvrage sur les détails d'exécution ne déchargera, en aucun cas, les entrepreneurs de leurs responsabilités.

Les plans de collationnement seront demandés aux entreprises en fin de travaux. Ils seront soumis ai visa du Maître d'ouvrage et fournis en 1 exemplaire papier + 2 exemplaire CD. Ils devront porter les indications utiles pour répondre à leur objet et être accompagnés de toutes les notices de fonctionnement des appareils, bons de garantie, références des fabricants, indications concernant le service après-vente, l'entretien, la maintenance, etc...

## **2.7- Rappels de la réglementation quant au type des marchés**

Les présents marchés sont de type « à prix global forfaitaire ».

Le marché « à prix global forfaitaire » est celui où les prestations demandées à l'entrepreneur sont parfaitement définies par le maître d'ouvrage, et où le prix global est fixé par l'entrepreneur en bloc et à l'avance.

Le dossier de consultation définit d'une manière précise l'objet du marché et les caractéristiques des travaux à prévoir.

En cas d'incertitude ou s'il apparaît sur les documents du dossier de consultation des divergences, des omissions ou des erreurs, l'entrepreneur devra prendre tous renseignements qui lui paraissent nécessaires auprès des personnes ou organismes habilités.

Le prix global forfaitaire indiqué par l'entrepreneur doit correspondre à des travaux livrés entièrement terminés.

Ne peuvent pas être considérés comme « travaux supplémentaires » et donner lieu à paiements complémentaires tous les travaux et fournitures nécessaires pour livrer au Maître d'ouvrage l'objet du marché en complet et parfait état d'achèvement.

Il faut rappeler également que, dans ce type de marché, le devis ou cadre de décomposition du prix annexé à l'offre de l'entrepreneur n'a pas de valeur contractuelle, et que, dans le cas de divergences, seul le montant porté sur l'acte d'engagement ou sur la soumission est retenu par le Maître d'ouvrage.

En résumé, dans un marché à forfait, l'entrepreneur assume tous les aléas de l'exécution, qu'ils soient bons ou mauvais.

## **2.8- Spécifications particulières aux travaux dans des existants**

### ***2.8.1- Reconnaissance des existants***

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

**Une visite sur place est obligatoire** de manière à prendre connaissance de toutes les conditions physiques et de toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux, aux accès et aux abords du bâtiment, à apprécier exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leur particularité.

### ***2.8.2- Protection et sauvegarde des existants***

La présente opération comporte l'exécution d'ouvrages contigus à des constructions existantes. En conséquence, les entrepreneurs devront prévoir et réaliser ses travaux en tenant compte des obligations et sujétions d'exécution spéciales qui lui sont imposées par ces conditions de chantier particulières.

Chaque entrepreneur sera contractuellement réputé avoir procédé, avant tout début de travaux, à une visite en détail des lieux pour reconnaître les principes des structures des existants, et leur état de conservation, la nature et la qualité des matériaux constituant ces existants, ainsi que toutes les particularités des constructions existantes.

De ce fait, l'entrepreneur est réputé connaître toutes les conditions et contingences particulières dont il aura à tenir compte lors de l'exécution de ses travaux.

Toutes dispositions devront être prises en temps voulu pour éviter dans tous les cas tous dommages ou désordres, si minimes soient-ils, aux existants, tant en ce qui concerne les détériorations et dommages en cours d'exécution des travaux, qu'en ce qui concerne les désordres pouvant apparaître après finition de ces travaux.

Il devra également assurer le cas échéant l'étanchéité des existants (lot plomberie) pendant les travaux.

Dans le cadre de ces dispositions et précautions à prendre, l'entrepreneur devra notamment le cas échéant :

- mettre en place toutes protections des existants qui s'avéreront nécessaires, telles que panneaux, cloisons et planchers de garantie, garde-gravois, bâches, etc.

Il est bien entendu que l'entrepreneur aurait le cas échéant à supporter toutes les conséquences des détériorations, dommages et désordres qui apparaîtraient sur les existants en cours d'exécution de ses travaux ou après finition de ceux-ci.

Tous les frais consécutifs aux dispositions du présent article font implicitement partie des prix du marché de l'entreprise.

### ***2.8.3- Travaux à réaliser à proximité et dans des établissements existants***

Les travaux sont à réaliser dans des établissements scolaires et annexes qui seront inoccupés pendant la durée des travaux (vacances scolaires).

Les entrepreneurs devront donc prendre toutes dispositions pour permettre d'exécuter la réalisation des travaux durant cette période. Ce qui engendre impérativement de prévoir les équipes nécessaires et anticiper au maximum les commandes de matériels/matériaux.

### ***2.8.4- Sécurité des personnes***

Toutes dispositions devront être prises pour assurer la protection et la sécurité des personnes ayant à circuler aux abords du chantier.

L'entreprise titulaire du marché devra la mise en place de toutes les moyens nécessaires pour isoler les zones en travaux, elle devra leur déplacement pendant les diverses phases d'avancement du chantier.

### ***2.8.5- Protection et sauvegarde des abords du chantier***

Les abords du chantier ainsi que les aires utilisées pour l'amenée des matériaux et l'enlèvement des terres ou gravois devront être restitués en fin de travaux en leur état de début de travaux.

Toutes dispositions devront être prises par les entreprises à cet effet.

Dans le cas contraire, tous les travaux de remise en état nécessaires seront supportés par les entreprises.

### **2.8.6- Clôtures extérieures des zones du chantier**

Avant le commencement des travaux dans l'enceinte des établissements, prévoir l'installation si besoin selon les sites des clôtures provisoires de chantier type HERAS (2,00 m de ht) afin de sécuriser le stockage du matériel/matériaux.

Ces clôtures devront isoler les zones de chantier et seront déplacées au fur et à mesure de l'exécution des différentes phases de travaux (si besoin)

Les différents entrepreneurs auront à sa charge si besoin : l'installation des clôtures compris toutes fournitures ; l'entretien pendant la durée du chantier ; la dépose et l'enlèvement en fin de chantier et la remise en état d'origine.

Ces clôtures seront mises en place si besoin à la demande du Maître d'ouvrage au fur et à mesure de l'exécution des différentes phases du chantier et leurs implantations seront mis au point par les différents entrepreneurs concernés en accord avec le maître d'ouvrage au début des travaux, et en cours de travaux.

Les frais consécutifs aux prescriptions du présent chapitre seront implicitement compris dans le prix du marché de l'entreprise.

### **2.8.7- Maintien des issues de secours**

La continuité de l'exploitation et du service de l'établissement doivent être garantis à tout moment pendant toute la durée des travaux.

En conséquence, les entreprises s'engagent à :

- maintenir en permanence les accès aux locaux et aires de circulation et de stationnement libres et dégagés de tout encombrement, tant vis à vis du personnel que des véhicules de livraison.
- maintenir libres et dégagées de tout encombrement les issues de secours donnant vers la zone de chantier : les entreprises devront notamment prévoir, mettre en place et déplacer en tant que de besoin : les platelages, balisages, et clôtures de façon à permettre à tout moment l'évacuation du bâtiment par les issues de secours donnant sur le chantier.

## **3- Organisation générale du chantier**

### **3.1- Mise au point du projet - coordination**

Tout entrepreneur doit prendre connaissance de façon approfondie des programmes de travaux et devis descriptifs de tous les corps d'état en vue d'organiser, en accord avec le Maître d'ouvrage, les stades de préparation, fabrication et mise en œuvre de ses ouvrages.

Il fournira en temps utile, les précisions relatives aux ouvrages dont l'exécution est liée à divers corps d'état.

Chaque entrepreneur s'engage formellement à respecter les décisions prises par le Maître d'ouvrage quant à la marche et à la coordination des travaux dans le cadre du planning d'exécution et en vue de la mise en œuvre rationnelle des ouvrages, quelles que soient les sujétions particulières imposées à son entreprise.

### **3.2- Démarches et autorisations**

Les Entreprises sont tenues de faire directement à leurs frais auprès des tiers toutes les démarches nécessaires pour obtenir les permissions et autorisations exigées en vue de l'exécution des travaux qui leur sont confiés.

En conséquence, les amendes ou condamnations qui pourraient être encourues pour infraction demeureront à leur charge.

En particulier, les Entrepreneurs feront toutes les demandes nécessaires auprès des services publics de la Ville ou du Département, des Services des eaux, gaz, téléphone ou de toute autre administration ou concessionnaire pour :

- régler les questions que pourrait faire naître l'exécution de leurs travaux,
- obtenir les instructions exactes et les autorisations nécessaires.

Les frais de ces démarches et de ces autorisations seront entièrement à la charge des Entreprises.

### **3.3- Nettoyage et enlèvement des gravois**

Chaque corps d'état doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution de ses travaux.

Chaque entrepreneur se charge de l'évacuation de ses propres déblais.

En cas de manquement à ces principes, après qu'une mise en demeure ait été faite lors d'un rendez-vous de chantier, la Maîtrise d'ouvrage pourra commander le nettoyage à une entreprise spécialisée, les frais occasionnés par ces travaux, seront décomptés à ou aux entreprises responsables. Les frais seront avancés par le maître d'ouvrage.

Suivant l'importance des travaux de chaque entreprise, il est conseillé de prévoir la mise place de bennes en prenant soin de protéger la chaussée (bordure, enrobé...)

### **3.4- Finitions - protection des ouvrages**

Les entreprises sont responsables de leurs ouvrages jusqu'à la réception. Il leur appartiendra donc d'assurer la protection et la surveillance des travaux ou installations et de faire toute réfection nécessaire notamment pour leur parfaite présentation lors de la réception.

En outre, il doit la réfection des ouvrages défectueux constatés, soit en cours de travaux, soit à la réception provisoire.

Les approvisionnements sur le chantier devront être faits en temps utile, afin de ne provoquer aucun retard sur la marche des travaux et permettre aux entreprises intéressées d'effectuer leurs ouvrages préparatoires.

Ces approvisionnements pourront être constitués, soit dans l'enceinte du chantier aux emplacements fixés avec le Maître d'ouvrage, soit à l'extérieur aux emplacements autorisés.

Toutes les dispositions ci-dessus sont à la charge, ainsi qu'aux risques et périls des entrepreneurs.

### **3.5- Hygiène et sécurité**

IL n'est pas envisagé de compte prorata. Chacun aura à sa charge ses évacuations.

Chaque lot, en accord avec le Maître d'ouvrage, devront mettre à disposition à l'ensemble de leur personnel de chantier respectif des vestiaires, un réfectoire et sanitaire. Les emplacements nécessaires seront mis gratuitement à la disposition de l'entrepreneur, pour ses installations de chantier et dépôts provisoires de matériels et matériaux.

Les lieux doivent être remis en état en fin de travaux.

La Maître d'ouvrage se réserve un droit de contrôle sur les installations réalisées par l'entrepreneur.

Le nettoyage de chantier sera à exécuter par chaque lot au fur et à mesure de leur avancement. Il n'y aura pas de compte-prorata. Le nettoyage sera réalisé tous les jours.

### **4- Nomenclature des lots**

**LOT N°01 - FAUX-PLAFONDS**

**LOT N°02 - MENUISERIES INTERIEURES**

**LOT N°03 - PEINTURE**

**LOT N°04 - PLOMBERIE**

**LOT N°05 - OCCULTATION**

## 5- Prescriptions communes

D'une manière générale les matériaux, les mises en œuvre, les conditions de réception seront conformes aux Normes et Règlements en vigueur et en particulier sans que cette liste soit limitative.

Règlements généraux :

- Code de la construction et de l'habitation,
- Textes et normes en vigueur relatif à l'emploi et à l'utilisation des matériaux et éléments de construction,
- Code du travail,
- Nouvelle réglementation handicap issue de la loi n°2005-102,
- Décret n° 2005-1732 du 30 décembre 2005 modifiant le code du travail,
- Décret N°2006.555 du 17/05/06,
- Arrêté du 1/08/06,
- Réglementation pour les Etablissements Recevant du Public : Type W, 5ème catégorie et donc des textes suivants :
- Arrêté du 25/06/80 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Arrêté du 4/06/82 modifié portant approbation des dispositions particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP
- Arrêté du 23/06/78 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public,
- Arrêté du 19/11/2001 portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Décret 94.86. du 26 janvier 1994 sur l'accessibilité des handicapés dans les établissements recevant du public.

## 6- Généralités

L'entrepreneur du présent lot devra faire une visite sur place afin d'évaluer précisément l'importance de ses travaux pour présenter sa meilleure offre. **Une attestation de visite devra être signée.**

Avant de remettre une offre, l'entrepreneur devra impérativement se rendre sur le terrain pour remettre une proposition **en toute connaissance de cause** et ne pourra arguer d'erreurs ou d'imprévisions dans l'évaluation qu'il aura faite pour imposer des charges supplémentaires au Maître d'Ouvrage.

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Les entrepreneurs pourront lors de cette reconnaissance effectuer tous les essais et sondages sur existants qu'ils jugeront utiles.

Tous les frais relatifs aux contraintes liées au site sont implicitement réputés inclus dans les offres des entreprises qui ne pourront en aucun cas prétendre à dédommagement supplémentaire lié à ces contraintes.

Avant la description des travaux tous corps d'état, il est rappelé que tous les matériaux et ouvrages mis en œuvre doivent être exécutés suivant les règles de l'art et qu'ils doivent être conformes aux normes en vigueur et en particulier les D.T.U. et les normes de l'AFNOR et du R.E.E.F.

L'entrepreneur doit garantir ses ouvrages des dégradations qu'ils pourraient subir pendant toute la durée du chantier. Il reste seul chargé de la réparation des dommages qui pourraient provenir de défauts de précautions, sans que le Maître de l'Ouvrage puisse être appelé à l'indemniser du préjudice qu'il aurait pu éprouver. En conséquence, jusqu'à la réception des travaux, la réparation des dégâts reste exclusivement à la charge de l'entrepreneur, sauf recours contre les tiers. L'entrepreneur est également responsable des dégradations aux ouvrages des autres corps d'état, ainsi qu'aux constructions ou installations voisines par le fait de ses travaux ou de ses ouvriers. Il sera tenu de réparer, ou même de remplacer, entièrement à ses frais, les parties ainsi endommagées.

## 7- Description des ouvrages

### 7.1- LOT N°01 - FAUX-PLAFONDS

Fourniture et pose de faux plafonds en dalles acoustiques de type EUROCOUSTIC TONGA ou équivalent 6000x600x22 bords A, posées sur ossature apparente T24 blanc comprenant fourniture et pose d'un isolant en laine de verre ép. 200mm avec pare vapeur Alu déroulé dans le faux-plafonds.

Localisation : ensemble des salles de classe 1 à 4 (**214m<sup>2</sup>**) – école Jules Vernes

Localisation : ensemble de la salle de catéchisme (**32m<sup>2</sup>**) – presbytère avec côté de l'église

### 7.2- LOT N°02 - MENUISERIES INTERIEURES

#### **7.2.1- Aménagement intérieur de placard**

Fourniture et pose de rangement multifonctionnel pour l'aménagement intérieur de placard  
Dimensions totales : Long 3,60m / Ht 2m / Prof 0,50m  
Ensemble composé de 4 compartiments larg 0,90m en mélaminé blanc ép 19mm, séparations préperçée 2 faces, 5 niveaux d'étagères modulables sur la hauteur.

Localisation : salle de classe 1 à 4 (**4 ensembles**) – école Jules Verne

Fourniture et pose de joue verticale de finition droite et gauche en mélaminé blanc ép.38mm / Ht 2,95m / Prof 0,64m

Localisation : salle de classe 1 à 4 (**8 ensembles**) – école Jules Verne

Fourniture et pose de porte de placard coulissante gamme PORTEA ou équivalent, profilé en aluminium anodisé argent, panneaux décoratifs structurés 2 faces épaisseur 16 mm, coloris au choix suivant gamme fabricant, rails haut et bas double voie en alu satiné argent comprenant freins amortisseur de porte coulissante. Dimensions façade Larg 0,90m / Ht2,95m

Localisation : salle de classe 1 à 4 (**16 unités**) – école Jules Verne

### ***7.2.2- Remplacement de blocs-porte***

Fourniture et pose de porte de bloc porte de réhabilitation 830x2040mm type Renobloc Acoustique ou équivalent, feu EI30, bâti métal fixé sur huisserie bois existante conservée, 4 paumelles, porte âme pleine finition stratifiée (coloris au choix suivant gamme), compris serrure et béquillage. Performance acoustique  $R_w=39dB$

Localisation : entre salles de classe (**3 unités**) – école Jules Verne

Travaux de dépose des bâtis et des vantaux de porte double existants compris évacuation et traitement des déchets.

Localisation : circulations école (**4 unités**) – école Jules Verne

Fourniture et pose de porte de bloc porte de remplacement double vantaux tiercés (930+530) x 2040mm, EI30, huisserie résineux prépeint, porte à âme pleine finition stratifiée (coloris au choix du fabricant) avec oculus rectangulaire vitrage stadip33/2 (8 unités), joint anti-pince doigts sur les 2 côtés Ht 1100mm, crémone pompier sur rail semi fixe, ferme-porte à bras glissière sur vantail 930 compris champlats de finition.

Localisation : circulations école (**4 unités**) – école Jules Verne

### 7.3- LOT N°03 – PEINTURE

#### ***7.3.1- Peinture du plafond dans le couloir***

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et plafonds, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique mate, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble du plafond du couloir (**70,49 m<sup>2</sup>**) – école Jules Verne

#### ***7.3.2- Peinture des murs, portes et fenêtres du couloir***

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et portes, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des murs, portes et fenêtres du couloir (**181,38m<sup>2</sup>** pour les murs et **40,84m<sup>2</sup>** pour les portes et fenêtres) – école Jules Verne

#### ***7.3.3- Peinture des radiateurs et tuyaux du couloir***

Mise en peinture sur radiateurs de chauffage, tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.

- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des radiateurs et tuyaux du couloir (**19,96 m<sup>2</sup>**) – école Jules Verne

#### **7.3.4- Peinture dans le sas**

Fourniture et pose d'un revêtement toile de verre (Type ZOLFEX décor de chez ZOLPAN) ou équivalent, poids minimum 120g/m<sup>2</sup>, texture à soumettre au maître d'ouvrage

Travaux préparatoires adaptés sur le support :

- Nettoyage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Décroustement des enduits existants présentant des fissures et soulèvements
- Brossage et égrenage soigné des fonds.
- Rebouchage des murs au plâtre ou à l'enduit pelliculaire ou épais, suivant l'état des murs.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Mise en œuvre d'une toile de verre, par collage avec une pâte colle préconisée par le fabricant, traitement parfait des joints, aucun bullage ne devra être apparent, le revêtement devra se terminer au-delà des faux-plafonds pour les zones concernées. Camouflage de la toile au droit des encadrements de portes, fenêtres, baguettes d'angles, etc... Y compris toutes sujétions d'exécution.

Travaux de finition :

- Epoussetage.
- Applications 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des murs du sas (**34,80 m<sup>2</sup>**) - école Jules Verne

#### **7.3.5- Peinture des portes du sas**

Mise en peinture des boiseries comprenant :

- Lavage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des peintures.
- Ponçage à l'abrasif et dépoussiérage.
- Rebouchage à l'enduit gras.
- Application d'une couche d'impression.
- Application de 2 couches de peinture satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble portes du sas (**11,55 m<sup>2</sup>**) – école Jules Verne

### **7.3.6- Peinture des murs et portes des 4 salles de classe**

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et portes, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des murs et portes des 4 salles de classe (**291,88m<sup>2</sup>** pour les murs et **17,77m<sup>2</sup>** pour les portes) – école Jules Verne

### **7.3.7- Peinture des radiateurs et tuyaux**

Mise en peinture sur radiateurs de chauffage, tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des radiateurs et tuyaux des 4 salles de classe (**43,97m<sup>2</sup>**) – école Jules Verne

### **7.3.8- Peinture du plafond rdc + ébrasement lanterneau dans le hall rose (sas non compris)**

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et plafonds, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique mate, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble de plafond et ébrasement du lanterneau dans le hall rose (**38,69m<sup>2</sup>**) – école Jules Verne

### ***7.3.9- Peinture des murs du hall rose (sas non compris) + portes***

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et portes, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des murs du hall rose sas non compris (**126,93m<sup>2</sup>** pour les murs et **23,75m<sup>2</sup>** pour les portes) – école Jules Verne

### ***7.3.10- Peinture des radiateurs, tuyaux et rampe métallique du hall rose (sas non compris)***

Mise en peinture sur radiateurs de chauffage, tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des radiateurs, tuyaux et rampe métallique (**41,04m<sup>2</sup>**) – école Jules Verne

### **7.3.11- Peinture dans la salle du 1<sup>er</sup> étage à gauche dans le centre de loisirs**

Préparation des fonds :

- Dépose de l'ancienne toile,
- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : murs comprenant 1 grand meneau en façade, poteau de la kitchenette + retour jusqu'à la porte simple + poteau central (**22,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

### **7.3.12- Peinture sur autres murs dans la salle du 1<sup>er</sup> étage à gauche dans le centre de loisirs**

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et portes, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble sur autres murs de la salle (**72,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

### **7.3.13- Peinture sur canalisations dans la salle du 1<sup>er</sup> étage à gauche dans le centre de loisirs**

Mise en peinture sur tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des canalisations (**3,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

### **7.3.14- Peinture sur boiseries dans la salle du 1<sup>er</sup> étage à gauche dans le centre de loisirs**

Mise en peinture des boiseries comprenant :

- Lavage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des peintures.
- Ponçage à l'abrasif et dé poussiérage.
- Rebouchage à l'enduit gras.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée comprenant la fourniture et pose de baguettes d'angles en PVC aux endroits nécessaires.

Localisation : ensemble des portes, plinthes et étagères de la salle (**29,00 m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs  
baguettes d'angle aux endroits nécessaires (**8 unités**) - centre de loisirs

### **7.3.15- toile de verre peinte dans la salle du rdc à gauche depuis le hall d'entrée**

Préparation des fonds :

- Dépose de l'ancienne toile,
- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : murs sur 1,00 de ht pan de mur à droite de la porte d'accès (**5,50m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs

### **7.3.16- Peinture sur d'autres murs dans la salle du rdc à gauche depuis le hall d'entrée dans le centre de loisirs**

Préparation des fonds :

- Dépose de l'ancienne toile,
- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : murs de la salle (**68,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

**7.3.17- Peinture sur boiseries dans la salle du rdc à gauche depuis le hall d'entrée dans le centre de loisirs**

Mise en peinture des boiseries comprenant :

- Lavage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des peintures.
- Ponçage à l'abrasif et dé poussiérage.
- Rebouchage à l'enduit gras.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des portes, plinthes, baguettes et bâtis de la salle (**19,00 m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs

**7.3.18- Peinture sur canalisations dans la salle du rdc à gauche depuis le hall d'entrée dans le centre de loisirs**

Mise en peinture sur tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des canalisations (**2,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

**7.3.19- toile de verre peinte dans la salle du rdc face depuis le depuis le hall d'entrée dans le centre e loisirs**

Préparation des fonds :

- Dépose de l'ancienne toile,
- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble murs de la partie en renforcement sous escalier (**8,00m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs

**7.3.20- Peinture sur d'autres murs dans la salle du rdc face depuis le hall d'entrée dans le centre de loisirs**

Préparation des fonds :

- Dépose de l'ancienne toile,
- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble murs de la salle (**84,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

**7.3.21- Peinture sur boiseries dans la salle du rdc face depuis le hall d'entrée dans le centre de loisirs**

Mise en peinture des boiseries comprenant :

- Lavage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des peintures.
- Ponçage à l'abrasif et dépeussierage.
- Rebouchage à l'enduit gras.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des portes, plinthes, baguettes et bâtis de la salle (**27,00 m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs

**7.3.22- Peinture sur canalisations dans la salle du rdc face depuis le hall d'entrée dans le centre de loisirs**

Mise en peinture sur tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des canalisations (**2,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

**7.3.23- Peinture sur murs dans la petite salle attenante en face de la salle du rdc dans le centre de loisirs**

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble murs de la petite salle (**48,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

**7.3.24- Peinture sur boiseries dans la petite salle attenante à la salle du rdc dans le centre de loisirs**

Mise en peinture des boiseries comprenant :

- Lavage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des peintures.
- Ponçage à l'abrasif et dépeussierage.
- Rebouchage à l'enduit gras.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des portes, plinthes, baguettes, bâtis et panneau de la petite salle (**28,00 m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs

**7.3.25- Peinture sur canalisations dans la petite salle attenante à la salle du rdc dans le centre de loisirs**

Mise en peinture sur tuyauteries et tous ouvrages métalliques existants de raccordement.

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire.
- Grattage à vif des parties écaillées.
- Ponçage à l'abrasif.
- Application d'une couche primaire d'antirouille.
- Application de 2 couches de laque satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions pour une finition soignée.

Localisation : ensemble des canalisations de la petite salle (**1,00m<sup>2</sup>**) – centre de loisirs

Nota : ne rien prévoir sur les radiateurs, bac acier en plafond, charpente bois et porte manteaux compris lisses

### ***7.3.26- Traitement du mur extérieur de la coursive d'accès au centre de loisirs avec fresque***

Travaux de finition :

- Lavage haute-pression comprenant traitement des mousses et des fissures, reprise éclats de béton, application d'un système d'imperméabilité I4 (compris entoilage)

Localisation : ensemble du mur de la coursive extérieur (**47,00 m<sup>2</sup>**) - centre de loisirs

Nota : ne rien prévoir sur le pan de mur côté local vélo

### ***7.3.27- Peinture sur murs dans le presbytère***

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive et rinçage à l'eau claire,
- Grattage et rebouchage à vif des parties écaillées,
- Ponçage à l'abrasif,
- Application de 2 couches de peinture acrylique satinée, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble murs du couloir et de la petite salle (**environ 84,00m<sup>2</sup>**) – presbytère

### ***7.3.28- Peinture du plafond du couloir***

Préparation des fonds :

- Lavage et brossage à la lessive des peintures existantes et rinçage à l'eau claire.
- Grattage des enduits présentant des fissures ou soulèvements.
- Ponçage à l'abrasif.
- Rebouchage des murs et plafonds, au plâtre ou à l'enduit pelliculaire épais.
- Ponçage à l'abrasif, finition lisse, sur surface générale.
- Application d'une couche d'impression.

Travaux de finition :

- Application de 2 couches de peinture acrylique mate, teinte au choix du Maître d'ouvrage, y compris toutes sujétions d'exécution pour une finition soignée.

Localisation : ensemble du plafond du couloir (**environ 12m<sup>2</sup>**) – presbytère

#### 7.4- LOT N°04 – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

##### **7.4.1- Revêtement de sol PVC des classes 1 à 7 de l'école primaire JEAN VILAR**

Préparation des fonds :

- Arrachage de la moquette
- Grattage
- Ponçage
- Aspiration sur l'ensemble de la surface
- Ragréage fibré sur support

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lé compris joints soudés classé U4P3 Taralay initial confort 43 ou équivalent comprenant plinthe et pose de barre de seuil inox vissée si besoin.

Localisation : - ensemble arrachage classe 1 à 7 (**434,60m<sup>2</sup>**) – l'école primaire Jean Vilar  
- ensemble revêtement des classes 1 à 7 (**513,80m<sup>2</sup>**) – l'école primaire Jean Vilar  
- ensemble des barres de seuil la classe 1 à 4 (**5 unités**) – l'école primaire Jean Vilar

##### **7.4.2- Revêtement de sol PVC des pièces informatique, bureau et couloir de l'école primaire JEAN VILAR**

Préparation des fonds :

- Arrachage de la moquette
- Grattage
- Ponçage
- Aspiration sur l'ensemble de la surface
- Ragréage fibré sur support

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lé compris joints soudés classé U4P3 Taralay initial confort 43 ou équivalent comprenant plinthe et pose de barre de seuil inox vissée si besoin.

Localisation : - ensemble arrachage des pièces informatique, bureau et couloir (**122,05m<sup>2</sup>**) – l'école primaire Jean Vilar  
- ensemble revêtement des pièces informatique, bureau et couloir (**152,60m<sup>2</sup>**) – l'école primaire Jean Vilar  
- barres de seuil du couloir (**1 unités**) – l'école primaire Jean Vilar

##### **7.4.3- Revêtement de sol PVC de l'école maternelle JEAN VILAR**

Préparation des fonds :

- Arrachage de la moquette

- Grattage
- Ponçage
- Aspiration sur l'ensemble de la surface
- Ragréage fibré sur support

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lé compris joints soudés classé U4P3 Taralay initial confort 43 ou équivalent comprenant plinthe et pose de barre de seuil inox vissée si besoin.

**Localisation** : - ensemble arrachage des pièces tisanerie, direction, salle de sport, classes 1, 3 et 4, dortoir 1 et 2, couloir et local technique (**460,45m<sup>2</sup>**) – l'école maternelle Jean Vilar  
- ensemble arrachage des pièces tisanerie, direction, salle de sport, classes 1, 3 et 4, dortoir 1 et 2, couloir et local technique (**578,20m<sup>2</sup>**) – l'école maternelle Jean Vilar  
- ensemble barres de seuil des pièces tisanerie, direction, salle de sport, classes 1, 3 et 4, dortoir 1 et 2, couloir et local technique (**16 unités**) – l'école maternelle Jean Vilar

#### ***7.4.4- Revêtement de sol PVC de la salle de catéchisme à côté du presbytère***

Préparation du support compris toutes sujétions, fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lé compris joints soudés classé U4P3 Taralay initial confort 43 ou équivalent comprenant plinthe et pose de barre de seuil inox vissée.

**Localisation** : ensemble de la surface de la salle de catéchisme (**environ 25m<sup>2</sup>**) - à côté du presbytère.

#### ***7.4.5- Revêtement de sol PVC du couloir à côté de la salle de catéchisme à côté du presbytère***

Préparation du support compris toutes sujétions, fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lé compris joints soudés classé U4P3 Taralay initial confort 43 ou équivalent comprenant plinthe et pose de barre de seuil inox vissée.

**Localisation** : ensemble de la surface du couloir à côté de la salle de catéchisme (**environ 12m<sup>2</sup>**) – à côté du presbytère.

#### ***7.4.6- Revêtement de sol PVC des salles du rdc gauche et face depuis le hall d'entrée et la petite salle du centre de loisirs***

Préparation des fonds :

- Grattage
- Ponçage
- Aspiration sur l'ensemble de la surface
- Ragréage fibré sur support

Fourniture et pose de revêtement de sol PVC en lé compris joints soudés classé U4P3 Taralay initial confort 43 ou équivalent comprenant plinthe et pose de barre de seuil inox vissée.

**Localisation** : - ensemble salle du rdc gauche depuis le hall d'entrée (**59,00m<sup>2</sup>** et **2ml** de barre de seuil) – centre de loisirs  
- ensemble salle du rdc face depuis le hall d'entrée (**69,00m<sup>2</sup>** et **3ml** de barre de seuil) – centre de loisirs  
- ensemble de la petite salle attenante (**20,00m<sup>2</sup>** et **1ml** de barre de seuil) – centre de loisirs  
- ensemble salle du 1er étage à gauche (environ **50,00m<sup>2</sup>** et **1ml** de barre de seuil) – centre de loisirs

#### 7.5- LOT N°05 – OCCULTATION

##### ***7.5.1- Occultation des classes 1 à 4 de l'école primaire JULES VERNE***

Fourniture et pose de rideaux dans les salles 1 à 4 plis simples pare-solaire M1 coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme COLLIOURE ou équivalent comprenant pose sur rail alu laqué blanc  
Dim : Larg 4300 x Haut 2410mm

**Localisation** : classes 1 à 4 (**8 unités**) – l'école primaire Jules Verne

##### ***7.5.2- Occultation de la classe 1 de l'école primaire au rdc JEAN VILAR***

Fourniture et pose de rideaux non feu classé M1 avec rail alu laqué. Le rail alu en plafond sera à poser sur bastaing existant derrière les dalles.  
Dim : Larg 3000mm

**Localisation** : classe 1 (**1 unités**) – l'école primaire au rdc Jean Vilar

##### ***7.5.3- Occultation de la classe 2 de l'école primaire au rdc JEAN VILAR***

Fourniture et pose de rideaux en tissu occultant (polyester 280g/m<sup>2</sup>, lavable à 30°C) coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme, non feu classé M1 avec rail alu laqué. Le rail alu en plafond sera à poser sur bastaing existant derrière les dalles. Pose de face sur rail alu laqué blanc avec équerres courtes.  
Dim : Larg 2300 x Haut 2200mm

**Localisation** : classe 2 (**1 unités**) – l'école primaire au rdc Jean Vilar

Fourniture et pose de rideaux en tissu occultant (polyester 280g/m<sup>2</sup>, lavable à 30°C) coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme, non feu classé M1 avec rail alu laqué. Le rail alu en plafond sera à poser sur bastaing existant derrière les dalles. Pose de face sur rail alu laqué blanc avec équerres courtes.

Dim : Larg 1700 x Haut 3050mm

**Localisation** : classe 2 (1 unités) – l'école primaire au rdc Jean Vilar

Fourniture et pose de rideaux en tissu occultant (polyester 280g/m<sup>2</sup>, lavable à 30°C) coloris au choix du maître d'ouvrage dans la gamme, non feu classé M1 avec rail alu laqué. Le rail alu en plafond sera à poser sur bastaing existant derrière les dalles. Pose de face sur rail alu laqué blanc avec équerres courtes.

Dim : Larg 1500 x Haut 3450mm

**Localisation** : classe 2 (1 unités) – l'école primaire au rdc Jean Vilar

#### ***7.5.4- Occultation de la classe 4 de l'école maternelle à l'étage JEAN VILAR***

Fourniture et pose de paire de rideaux en tissu collègue polyester 200g/m<sup>2</sup>, lavable à 60°C, non feu classé M1 avec rail alu laqué blanc. Rideau confectionné tête préplissé sur ruban froncéur multipoche. L. 3500 en pose face avec équerres

Dim : Larg 3500 x Haut 2400mm

**Localisation** : classe 4 (1 unités) – l'école maternelle à l'étage Jean Vilar

Fourniture et pose de rideaux en tissu collègue polyester 200g/m<sup>2</sup>, lavable à 60°C, non feu classé M1 avec rail alu laqué blanc. Rideau confectionné tête préplissé sur ruban froncéur multipoche. L. 3300 en pose face avec équerres

Dim : Larg 3300 x Haut 1370mm

**Localisation** : classe 4 (1 unités) – l'école maternelle à l'étage Jean Vilar

Fourniture et pose de rideaux en tissu collègue polyester 200g/m<sup>2</sup>, lavable à 60°C, non feu classé M1 avec rail alu laqué blanc. Rideau confectionné tête préplissé sur ruban froncéur multipoche. L. 4400 en pose face avec équerres

Dim : Larg 4400 x Haut 2700mm

**Localisation** : classe 4 (1 unités) – l'école maternelle à l'étage Jean Vilar

---

7.6- **LOT N°06** – PLOMBERIE

***7.6.1- Réfection de l'ensemble des WC de l'école JULES VERNE***

Suite à un problème de pression sur les chasses d'eau des WC, dépose des cuvettes des wc existants comprenant fournitures et pose d'un bâti support autoportant type Grohe ou équivalent avec plaque de commande skate air blanche.

Modification de la tuyauterie d'eau froide comprenant tube, raccords, fixations et soudures. Fourniture et pose d'un habillage en panneaux compact coloris unis au choix du maître d'ouvrage comprenant fixation sur tasseaux et ensemble démontable sur cache vis apparent.

Localisation : ensemble des wc des sanitaires de l'école Jules Verne